

LA DIALECTIQUE
VIOLENCE PHYSIQUE/VIOLENCES SYMBOLIQUES
L'EXEMPLE DE LA VIOLENCE OUVRIÈRE DANS LES ANNÉES 68

PAR

Isabelle SOMMIER

Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne-Paris I

Dans son acception la plus courante, mais aussi la plus lâche, la "violence symbolique" peut aussi bien signifier, selon les auteurs, une violence par les signes, qu'une violence simplement euphémisée ou théâtralisée, en tout cas détachée de toute dimension de contrainte physique caractéristique de la violence *stricto sensu*. D'autres en revanche, dans une démarche de sociologie critique, désignent ainsi une violence que l'on pourrait qualifier de "structurelle"¹, par laquelle la domination s'inscrit dans les chairs et les esprits, assurant de la sorte sa reproduction par l'adhésion, voire le consentement des dominés. Dans cette perspective, la "violence symbolique" renvoie à tous les mécanismes d'intériorisation de l'ordre social et devient, par exemple chez Pierre Bourdieu, synonyme d'"*inculcation d'un arbitraire culturel*".

C'est ce dernier sens qui a servi de trame initiale à notre exposé. L'origine même de la réflexion en explique l'orientation : dans une recherche antérieure sur la violence exercée par la classe ouvrière et en son nom de 1968 à la fin des années 70, nous considérions en effet que les modalités du déclin de la violence physique ne faisaient que "mettre en contre-jour" celles de l'accroissement de la violence symbolique (au sens où l'entend la sociologie de la domination)².

1. Pas au sens, toutefois, de la "violence structurelle" de Joan Galtung qui, dans une conception encore plus extensive, voit de la violence dès lors que "*les êtres humains sont influencés de telle manière que leurs réalisations présentes sont inférieures à leurs réalisations potentielles*" ("Violence, Peace and Peace Research", in : *Journal of Peace Research*, n° 3, 1969, p. 183.).

2. *La conclusion de la violence politique : ouvriers/intellectuels en France et en Italie*

L'hypothèse centrale de ce travail est que la modération de la violence physique s'est essentiellement effectuée suivant un dispositif d'auto-contrôle. Celui-ci s'imposant et se renforçant sous la pression de contraintes extérieures qui rendent toujours plus impératifs le maintien des corps et la maîtrise des émotions. En ce sens, le rapport entre violence physique et violence symbolique relèverait du principe des vases communicants : le déclin de la première se fait au prix de l'accroissement de la seconde. C'est ce que nous chercherons à expliquer dans un premier temps.

En toute logique, il est possible de renverser la proposition pour se demander *a contrario* dans quelle mesure la résurgence de la violence ouvrière à la fin des années 60 peut s'interpréter comme une forme de résistance à la domination empruntant au seul modèle dont le groupe dispose : le rapport de force physique. De prime abord, on pourrait en déduire que la violence physique fait retour sur fond d'échec de la violence symbolique — ou plutôt de brèche dans son efficacité. D'ailleurs, dans ce cas de figure, la violence feutrée contre les ouvriers ne cède-t-elle pas la place à leur répression physique, dévoilant par là même l'horizon ultime de la domination symbolique : la violence physique ?

Pourtant, ce schéma perd singulièrement de sa limpidité avec l'observation attentive des violences ouvrières : si l'on suit de près leur dynamique, y compris dans les situations qui semblent les plus tendues, il est clair que la violence y est essentiellement mimée, qu'elle s'exerce suivant des codes de plus en plus subtils visant à éviter au maximum toute confrontation des corps. Bref, la violence physique elle-même y est symbolisée, pour ne pas dire symbolique³. Ici, violence physique et violence symbolique, loin de s'exclure mutuellement, coexistent au sein d'une même violence : c'est parce qu'elle a incorporé les règles de comportements congruents et s'est lestée de son potentiel de désordre que la violence physique peut désormais s'afficher sans remettre en cause la poursuite du processus d'institutionnalisation, voire bénéficier de l'agrément implicite des autorités policières. Dans ce cas précis, il est clair que les deux sens de la violence symbolique que nous distinguons précédemment s'interpénètrent : la violence "soft" déployée aujourd'hui dans les conflits du travail, l'éloignement du corps-à-corps, est également l'expression de l'efficacité de la violence symbolique exercée sur le groupe ouvrier.

(suite note 2) depuis 1968, thèse de doctorat en science politique, Université Paris I, 1993, p. 34-35. Cet article s'appuie sur une partie du matériau empirique utilisé dans la thèse, à savoir 45 entretiens avec des délégués syndicaux et des ouvriers français comme italiens, ainsi qu'une enquête ethnographique auprès du service d'ordre cégétiste (la méthode est détaillée dans la thèse, *op. cit.*, p. 38 et suiv.). Dans les pages qui suivent, les propos en italiques qui sont anonymes ont été entendus au cours de l'observation de terrain, *in situ* : ils sont le fait de syndicalistes ou d'ouvriers hors entretiens formels (d'où leur anonymat).

3. Afin de ne pas ajouter plus encore à la confusion sémantique entourant la notion de "violence symbolique", nous réserverons dorénavant son emploi au sens entendu par la sociologie de la domination, tandis que l'expression "violence symbolisée" désignera les violences euphémisées.

I - LE PRINCIPE DES VASES COMMUNICANTS

En situant la socio-genèse de la “*modification de notre économie pulsionnelle et affective*”⁴ dans un processus d’interactions avec la monopolisation étatique de la violence légitime, Norbert Elias rappelle que le processus de diffusion de nouvelles normes de comportements et d’attitudes est impulsé par les classes supérieures et s’effectue verticalement, du “haut” vers le “bas” de la hiérarchie sociale. Il ne précise pas, toutefois, que toute monopolisation sous-entend une dépossession. Pourtant, il ne fait pas de doute que, dans son œuvre, ce processus est également un instrument de domination en ce qu’il érige en culture légitime des dispositions déterminées par des conditions sociales objectivement favorables et suppose par conséquent, pour les dominés, une acculturation et un apprentissage de leur indignité.

A) La mise en ordre du conflit

Les bases du processus de pacification sociale s’inscrivent dans un mouvement d’institutionnalisation du conflit. Au delà de toute considération morale, l’octroi de droits politiques et sociaux relève aussi, comme le suffrage universel, du besoin de désamorcer la menace insurrectionnelle des “classes dangereuses”. Ce mouvement d’institutionnalisation tend en effet à la création d’espaces pacifiés pour la résolution des conflits en imposant trois logiques de fonctionnement : représentation-médiation-concertation. Il met en place des règles du jeu visant à dépasser la parole insurrectionnelle au profit de la lutte ordonnée et de la négociation. Au centre de ce dispositif, les représentants syndicaux servent de médiateur entre le groupe mobilisé d’un côté, les pouvoirs publics et l’autorité patronale de l’autre ; comme tels, ils remplissent toujours plus ouvertement une fonction de régulation permettant l’intériorisation de l’ordre social et la maîtrise de l’expression personnelle.

C’est ainsi que le procès de forclusion de la violence physique ne peut que s’accompagner du renforcement du contrôle social et de la violence symbolique. Celle-ci s’exerce d’abord dans le don unilatéral — c’est-à-dire sans possibilité de contre-don — de droits. Le pouvoir du don a déjà été mis en valeur par Bourdieu dans *Le sens pratique*⁵ et, avant lui, par Baudrillard dans *L’échange symbolique et la mort*⁶. Ces droits sociaux imposent des logiques de régulation du conflit. La codification des différends qui en découle est, comme toute codification, “une opération de mise en ordre symbolique ou un maintien de l’ordre symbolique”⁷ : elle “met en forme” le conflit, c’est-à-dire qu’elle dessine, définit le conflit convenable, acceptable, et lui “met des formes”, en

4. *La civilisation des mœurs*, (1969), Paris, Hachette, 1973, p. 207.

5. Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 216.

6. Paris, Gallimard, 1976, p. 62.

7. Bourdieu (P.), “Habitus, code et codification”, in : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 64, septembre 1986, p. 41.

rejetant de façon corrélative dans l'illégitimité et l'illégalité certaines de ses expressions les plus aiguës. Par effet de magie, ses aspérités sont de la sorte renvoyées à un autre registre : celui de la déviance et, partant, de la justice. Nul doute que la codification ait une fonction disciplinaire. C'est ainsi que l'on peut comprendre l'apparent paradoxe de la démocratie, à savoir que l'acceptabilité et même la reconnaissance du conflit le vident toujours plus de son potentiel de dangerosité. La codification du conflit neutralise le conflit, ne serait-ce que par le consensus qu'elle entraîne sur les règles du jeu et par le principe de représentation/délégation qu'elle introduit. Elle sert l'ordre et amène les dominés à adopter les valeurs dominantes. Avec elle, l'espace d'expression du conflit reconnu passe du terrain physique immédiat et personnalisé (saisies de grains, bris de machines, charivari, rixes, etc.) à un terrain essentiellement symbolique, national et par conséquent impersonnel (assemblées, présentation de programmes, manifestations, etc.)⁸. Ce glissement œuvre dans le sens d'une rationalisation par la double disjonction qu'il opère, tant entre la cause première du conflit et son règlement, qu'entre les acteurs directs du conflit et ceux qualifiés à le résoudre. Qui aujourd'hui remettrait en cause cette évolution engageant un véritable processus de domestication de la classe ouvrière qui se trouve contrainte à mobiliser des ressources qui lui sont étrangères ? Comme le souligne Bourdieu, la violence symbolique "impose une coercition qui s'institue par l'intermédiaire de la reconnaissance extorquée que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui ne sont que la forme incorporée de la relation de domination."⁹

B) La politesse ou le travail d'incorporation des "bonnes mœurs"

Deux caractéristiques du "conflit homologué" éclairent particulièrement ce phénomène d'acculturation : le privilège de la parole sur l'action et la retenue requise à l'égard de l'adversaire. Le premier, outre qu'il requiert un capital scolaire inégalement distribué, dévalorise la seule ressource — corporelle — de la classe ouvrière ; la "retenue" s'oppose à l'expression spontanée de l'affectivité, laquelle constitue pourtant une norme de comportement dans la culture populaire... Domestication des corps et domestication des "classes dangereuses" sont intrinsèquement liées à partir du XIX^e siècle : le maintien corporel est alors censé "rendre le peuple moins « turbulent » et « féroce »"¹⁰. Dans cet esprit, l'instauration de modes de résolution des conflits et de règles de compétition politique pacifiques vise à interdire l'expression directe de

8. Cf. les travaux de Tilly (Ch.), notamment "Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande Bretagne", in : *Vingtième siècle*, n° 4, octobre 1984, p. 89-108.

9. Bourdieu (P.), "La domination masculine", in : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 84, septembre 1990, p. 10.

10. Vigarello (G.), *Le corps redressé*, Paris, J.P. Delarge, 1978, p. 180.

l'agressivité pour la sublimer dans des formes symboliques où dominent la maîtrise de soi, l'habileté rhétorique, le plaisir du spectacle de l'affrontement — verbal — au détriment du plaisir de l'action. Claudine Haroche résume ce mécanisme d'une formule : "*Le corps à corps (...) s'efface maintenant devant le face à face.*"¹¹

En tant que seuls représentants légitimes de la classe ouvrière, les organisations syndicales sont chargées d'imposer une "présentation" officielle, au sens goffmanien, du groupe, qu'elles veulent paisible et discipliné. Il s'ensuit que les responsables syndicaux vont exercer auprès de leur base une fonction de régulation sociale et un travail de politesse/polissage afin de corriger les écarts de comportements, d'attitudes et d'expressions qui seraient dissonants par rapport à l'objectif de "respectabilisation" du mouvement ouvrier. Soit un contrôle social particulièrement complet qui conjugue contraintes externes imposées par le syndicat et contraintes intériorisées par les ouvriers qui font leurs les injonctions au nom de l'intérêt supérieur de l'organisation et, à travers elle, (pour certains) de la Classe.

La fonction de contrôle social qu'exerce la représentation syndicale est particulièrement nette dans les situations qui appellent des stratégies de présentation de soi : manifestations, grèves. Elle comporte deux facettes : d'un côté, un travail de gommage des signes les plus distinctifs de la figure ouvrière ; de l'autre, un travail de retenue, de contrôle de soi et de polissage des comportements qui requiert un haut niveau d'auto-contrainte.

Un mot d'ordre guide ce travail de mise en conformité avec les règles de la civilité censé déréaliser l'image des "classes dangereuses" ou la renvoyer au folklore : "ordre, calme et discipline". C'est le service d'ordre qui est chargé d'assurer la maîtrise politique des manifestations soit, aujourd'hui, leur déroulement pacifique et, si possible, leur caractère "sympathique". C'est également dans ce groupe, qui doit être composé de militants "sûrs" et disciplinés, que le travail de politesse/polissage est le plus poussé afin d'occulter sa dimension guerrière et, plus largement, toute connotation au rapport de forces physique¹².

Effacer les stigmates ouvriers oblige l'organisation à surmonter un premier défi : exercer une autorité suffisante sur ses adhérents ouvriers qu'il faut amener, sans heurts, à partager un constat douloureux, voire traumatisant : à savoir que ce qui faisait hier leur gloire et leur distinction — des valeurs et postures centrées autour de l'idée de force physique et de la virilité — est devenu préjudiciable pour eux et pour l'ensemble de cette classe dont ils furent le symbole. Il s'agit plus aujourd'hui de mettre en valeur ce qui rap-

11. "Violence et maîtrise de la violence", in : Braud (Ph.) (Dir.), *La violence politique*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 47.

12. Sur ce point, voir notre article : "C.G.T. : du service d'ordre au service d'accueil", in : *Genèses*, n° 12, mai 1993, p. 69-88.

proche les ouvriers de l'ensemble de la population que ce qui les distingue. Mais une telle invite au remodelage de l'habitus est hautement problématique et douloureuse dans la mesure où elle suppose l'imputation d'une partie des schèmes de perceptions et d'appréciations propres à l'ethos de classe ouvrier. L'apaisement des luttes sociales passe aussi par l'atténuation de l'étrangeté de l'Autre.

C) Le pouvoir modérateur du verbe

Les efforts de transformation des représentations sociales du syndicat et de sa base sont également perceptibles sur le plan du travail militant demandé. Il conviendrait ainsi de s'interroger sur l'évolution diachronique de l'emploi du temps d'un militant entre, d'une part, le débat interne (du type : réunions ou journées d'études réservées aux adhérents) ou le débat public, qui se déroule dans un espace contrôlé, voire "pacifié" par l'organisation, tels les meetings et, d'autre part, les activités "sur le front" du conflit, plus propices à une confrontation avec l'adversaire (collages d'affiches, propagande, etc.). Sans doute celles-ci tendent-elles à décroître. Leur marginalisation peut recevoir deux interprétations complémentaires. C'est à la fois un moyen d'espacement des logiques de situation susceptibles d'entraîner un recours à la force, et le signe d'un moindre engagement physique du militant, qui y contribue à son tour.

L'attention croissante portée aux discussions apparaît aux responsables syndicaux comme un gage de démocratie interne, de sérieux et de responsabilité, visant à contrebalancer la dimension émotionnelle des mobilisations de rue. La propension des syndicats à raréfier depuis une dizaine d'années leurs appels à manifester au profit des meetings ou autres réunions dans un lieu public est d'ailleurs patente. Les rassemblements auraient en effet la vertu de "modérer" la base, par la mise en valeur des subtilités de l'analyse officielle et le refus corollaire des positions tranchées. Une socialisation aux antipodes, en quelque sorte, de la socialisation de type militant opérée jusqu'alors.

Ce pouvoir modérateur est amplifié par les dispositions des sujets que le maniement du verbe valorise et par l'occultation parallèle de ceux qu'il disqualifie. Tous les militants ne se valent pas, en effet, dans l'accomplissement de tâches syndicales à ce point différentes qu'elles requièrent et valorisent des compétences et des dispositions radicalement opposées. Le caractère toujours plus technique et de moins en moins idéologique des débats, la place accordée aux "invités extérieurs", experts ou personnalités attirant un public élargi, finissent par dévaloriser considérablement le pôle ouvrier. Le privilège du verbe sur l'action le marginalise de deux manières, qui contribuent à leur tour à transformer le statut du syndicalisme et du conflit industriel :

- Dans la mesure où il reproduit, et il s'agit là d'un phénomène nouveau, l'exclusion dont souffrent, dans nos sociétés, ceux qui ne disposent pas de la

maîtrise de la langue légitime. Le rythme, les expressions imagées et/ou abruptes du langage populaire, s'adaptent mal à l'ambiance feutrée des meetings actuels et à l'auto-contrôle des discours qui y sont tenus. N'est-ce pas notamment en raison de son articulation avec le mouvement des émotions, relevée par Richard Hoggart¹³ ? Et en conformité avec le culte de la virilité, sachant que "[la 'gueule'] désigne l'aptitude à la violence verbale identifiée à la force purement sonore du discours, donc de la voix (...) et à la violence physique qu'elle annonce, spécialement dans l'injure."¹⁴

- D'autre part, dans le fait de rendre superflues les qualités de force et de combativité physiques qui faisaient la fierté des groupes ouvriers traditionnels et la preuve de leur dévouement sans limite au Syndicat (qui ne les a pas toujours découragées).

Toutefois, il n'y a pas une dichotomie rigide du travail militant avec, d'un côté, des discussions paisibles et, de l'autre, des activités "classiques" qui resteraient inchangées et toujours à hauts risques. L'entreprise de pacification de la figure ouvrière se fait sentir y compris dans le répertoire d'action traditionnel. Si les interventions syndicales les plus propices aux heurts physiques avec d'éventuels contradicteurs, comme le collage d'affiches ou la distribution de tracts sur un terrain conflictuel, sont moins fréquentes, d'autres, dont la charge potentiellement agressive se situait au niveau de la connotation, sont entourées de précautions visant à la leur retirer aux yeux mêmes des militants. Ainsi ces recommandations relatives à la rédaction des tracts, où l'on retrouve le souci constant de préserver la respectabilité de l'organisation (en l'occurrence, la CFDT) et le respect de l'adversaire, en arguant de la supériorité tactique de l'argumentation sur la simple dénonciation : "Veiller à ce que le ton du tract ne soit pas agressif de manière systématique. Une bonne preuve vaut mieux qu'une charge excessive. De plus, un ton dur contre vos ennemis peut braquer vos amis."¹⁵

13. In : *La culture du pauvre*, Trad. Paris, Ed. de Minuit, 1970, p. 133. Michel Verret note également que la "parole ouvrière" est sans euphémisation : "Ici, la parole va droit au fait, à l'homme, au combat, sans précautions, ni amortissements. Ce qu'elle perd en finesse allusive, elle le gagne en intensité expressive", in : *La culture ouvrière*, op. cit., p. 113. Voir également Labov (W.), qui souligne les procédures d'intensification affective du langage ouvrier in : *Le parler ordinaire*, Paris, Ed. de Minuit, 1978 (Ed. originale 1973), 2 vol. Mais c'est Basil Bernstein qui a le plus apporté à l'étude du "langage commun", "style émouvant, viril, concis et vigoureux, riche en métaphores particulièrement justes et fortes", tandis que le "langage formel" "décourage la manifestation directe des sentiments, et tout particulièrement des sentiments d'hostilité ; on accorde une valeur éminente à la verbalisation parce que le mot sert de médiateur entre l'expression du sentiment et les formes socialement reconnues de manifestation de ce sentiment", in : *Langage et classes sociales - codes socio-linguistiques et contrôle social*, Trad. Paris, Ed. de Minuit, 1975, p. 58 et 32.

14. Bourdieu (P.), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 90-95.

15. In : *Les cahiers du développement*, document interne donnant les positions de la confédération et des conseils pratiques aux militants. Il est intéressant de confronter ces propos à une version intermédiaire, datant de 1972, où les mêmes recommandations pour "garder la tête froide" sont alors justifiées par les risques de poursuites en justice pour injure ou diffamation.

Si le langage est également intériorisation d'un code logique, d'un "monde de réalité", pour reprendre l'expression de Sapir, sa standardisation au profit d'une forme policée ne saurait manquer d'effets ni sur les représentations collectives ni sur les processus d'interactions sociales. L'adoption du style dominant apparaît notamment "comme un reniement de l'identité sociale et de l'identité sexuelle, une répudiation des valeurs viriles qui sont constitutives de l'appartenance de classe."¹⁶

II - LES RUSES DE LA VIOLENCE : LA COEXISTENCE DU PHYSIQUE ET DU SYMBOLIQUE DANS LES "VIOLENCES SIMULACRES"

On mesure combien ce processus peut aller à l'encontre d'une culture spécifique dont la valorisation de la force physique constituait un élément distinctif. Force physique dépréciée dans nos sociétés au profit, notamment, de l'habileté rhétorique et de la maîtrise des émotions. Aussi ce processus ne va-t-il pas sans susciter des résistances, périodiques ou ponctuelles. Résistances périodiques durant la fin des années soixante qui s'expriment dans le réinvestissement de la violence physique contre les Autres : "flics", "jaunes", "patrons", etc. Résistances ponctuelles qui expliquent l'organisation de transgressions contrôlées des règles du jeu comme, en France, les actions spectaculaires, "actions coup de poing" ou encore "actions-commando". Mais cette violence ouvrière sporadique relève d'une dynamique bien différente, ritualisée, théâtralisée, et codifiée comme elle l'est aujourd'hui. Violence physique et violence symbolique ne sont plus alors dans un rapport d'exclusion ; elles se rejoignent paradoxalement dans ces "violences-simulacres" où l'exercice de la violence est empreinte de domination symbolique.

A) La violence domestiquée

Un examen rapide des dynamiques de la violence ouvrière dans l'entreprise et sur le terrain des affrontements de rue avec la police laisse vite percevoir sa dimension largement symbolique qui témoigne du déclin de la polarisation ami/ennemi dans la culture ouvrière et de la profondeur du procès de civilisation, à l'œuvre y compris dans les épisodes de violence.

Avant d'être reprise en main par les représentations syndicales, la violence a un but essentiellement expressif et non pas instrumental. D'un côté, elle se présente comme une affirmation de soi : "se sentir protagoniste"¹⁷, "compter

(suite note 15) A l'époque purement tactique, l'invitation à euphémiser le langage est devenue appel au consensus... In : *Syndicalisme Hebdo CFDT*, n° 1409, 7 septembre 1972, p. 8.

16. Bourdieu (P.), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 93.

17. Antonio. Interview du 18 octobre 1991, Turin.

plus dans l'usine, ne plus vouloir être simplement un numéro"¹⁸. De l'autre, elle s'impose de façon pratique par la dynamique des luttes : comme "instrument de contre-information et de mobilisation quotidienne"¹⁹, ou comme nécessité pressante. La grève emprunte, durant cette période, à deux modèles : la fête voire le carnaval, et l'offensive militaire contre les "ennemis" — slogans menaçants, simulation de pendaison, défilé avec cercueils nominatifs, etc.—, toujours avec un grand souci du spectacle. Depuis, cette dimension théâtrale s'est considérablement développée. Lors du conflit Renault-Cléon d'octobre-novembre 1991, rien dans la mise en scène n'aura été laissé au hasard pour donner une représentation dramatique — pur "folklore" pour ses détracteurs ! : rondes avec chiens, pneus brûlés devant les portes de l'usine, abattage des arbres à la tronçonneuse pour en bloquer les accès... La violence, verbale ou symbolique, suffit le plus souvent à elle-même, au point d'être qualifiée de "violence thérapeutique" par Michel Hastings²⁰. Comme le soulignent Gérard Adam et Jean-Daniel Reynaud, "la dramatisation ou simplement l'excès verbal doivent être situés à la fois dans la fidélité à une tradition culturelle d'une société ouvrière orale où l'image prime le concept et dans le climat d'affectivité joyeuse ou menaçante qui caractérise l'échappée belle de la grève."²¹

Les innovations "spontanées" dans le répertoire d'action ont subi des fortunes diverses avec la progressive reprise en main des conflits par les organisations syndicales. Celles qui apparaissaient comme les plus menaçantes et qui, de fait, étaient le plus propices à l'expression de véritables violences physiques, ont été bannies par les syndicats. Ainsi, par exemple, du "corridor de la honte" ou du "filtre aux portes" qui étaient, dans l'Italie des années 68, autant d'occasions de "châtier" les ennemis (non grévistes, employés, personnel d'encadrement). D'autres ont été reprises mais adaptées de façon à les soumettre au contrôle de "personnes sûres" pour éviter les "dérapages". C'est le cas du "cortège interne" au sein des ateliers ou de la séquestration. Dès lors, ces actions seront mises en scène par des spécialistes, planifiées et organisées dans les moindres détails : de leur radicalité initiale, elles ne garderont que leur portée symbolique, tant leur dimension guerrière aura été épurée de tout risque de "passage à l'acte" physique.

La séquestration du personnel d'encadrement ou de la direction semble revêtir un caractère d'inversion de l'ordre "normal" de l'usine. Violence-simulacre, elle répond le plus souvent à un refus de négocier ou à ce qui est ressenti comme une "provocation" patronale : lock-out, licenciements massifs,

18. Témoignage de Nico recueilli par Polo (G.), *I tamburi di Mirafiori*, Torino, Cric ed., 1989, p. 176.

19. Riccardo, ouvrier Fiat licencié pour violences en 1979. Interview du 15 février 1993, Turin.

20. "Identité culturelle locale et politique festive communiste : Halluin-la-Rouge 1920-1934", in : *Le Mouvement social*, n° 139, avril-juin 1987, p. 24.

21. *Conflits du travail et changement social*, Paris, P.U.F., 1978, p. 89.

mesures disciplinaires. Les individus séquestrés, note Pierre Dubois, sont dépouillés de leur pouvoir de commandement et, parfois, contraints à “s’approprier les attributs de la condition ouvrière : ce n’est pas un hasard si ici et là les grévistes les ont maintenu éveillés pour leur montrer l’agrément du travail de nuit ; ce n’est pas un hasard si c’est au fond de la mine que des ingénieurs les ont retenus...”²². Le plus souvent, les violences revêtent un caractère ludique : les symboles de la domination sont défiés, attaqués et soumis dans la liesse. Comme telles, elles visent moins la souffrance que la raillerie, voire l’humiliation de l’adversaire. Il n’y a, en général, guère de méchanceté dans ces actions dont la dimension moqueuse s’accorde à la “culture tonique” et rude de la classe ouvrière²³, mais témoigne aussi, par son côté dérisoire, d’un esprit plus frondeur que radical. Les cadres de Renault-Cléon sont, par exemple, bombardés d’œufs lors de la grève d’octobre 1991. Cette substitution du mou (l’œuf) au dur (les boulons ou les pierres qui avaient cours auparavant) dans les armes par destination relève indéniablement de la pacification du conflit en ce qu’elle limite les risques de blessures physiques. Ainsi, les actions dirigées contre la maîtrise semblent-elles permettre aux ouvriers de prendre une revanche toute symbolique et éphémère sur son arrogance passée (et future).

B) Le contrôle social par la violence

Dans le contexte souvent effervescent de la grève, les responsables syndicaux “accompagnent les luttes” de façon à “limiter les dégâts” et éviter que “cela dérape” ou que “les choses tournent mal”. Il ne fait pas de doute dans leur esprit qu’il est préférable pour tous “que ce soient les syndicats qui les contrôlent plutôt que de les laisser à la spontanéité de chacun”²⁴. Ils se portent garants du comportement des grévistes, en “calmant les passions” et maintiennent le dialogue avec les interlocuteurs patronaux. On voit tous les bénéfices que retire l’ordre social et politique de l’institutionnalisation du conflit, *i.e.* à la fois de la médiation syndicale et de l’existence de règles du jeu communes aux parties en conflit. Elle autorise des entorses contrôlées aux règles du jeu qui ne sont jamais aussi éclatantes que dans l’acceptation tacite de formes euphémisées de violence. Non seulement le recours ponctuel et sous contrôle à la violence est désormais admis, mais il s’avère même parfois fonctionnel pour le maintien de l’ordre (aux deux sens du terme : syndical comme répressif). C’est ainsi qu’un syndicat peut aujourd’hui accompagner, voire organiser des violences censées éviter des violences majeures car improvisées et hors contrôle. Sous couvert de violence physique subversive, les “violences simulacres” s’avèrent en définitive comme l’expression suprême de la domination.

22. “La séquestration”, in : *Sociologie du Travail*, n° 4, octobre-décembre 1973, p. 418. Sur plus de 4000 conflits en 1971, il estime à moins d’une centaine le nombre des séquestrations.

23. Le terme est repris à Verret (M.) in : *La culture ouvrière*, Saint Sébastien, ACL éd., 1988, p. 30.

24. Luciano, interview du 23 octobre 1990, Rome.

Déjà, nombreuses sont les initiatives syndicales dont on ne saurait dire avec exactitude si elles relèvent de l'offensive contre l'adversaire ou du contrôle social sur les ouvriers. Les défilés à l'intérieur de l'usine (les "cortèges internes"), par exemple, peuvent en même temps viser à effrayer les non-grévistes et à "calmer" les grévistes. Un militant de Renault-Cléon raconte ainsi, à propos du conflit de 1991 : "Quand on voyait que ça montait, on emmenait les gens défiler dans l'usine. Y avait personne dans l'usine, mais le fait d'aller dans l'usine, ils se rassuraient, les gars". Ou encore : "On faisait en sorte qu'on nous entende arriver de loin"²⁵, pour permettre aux non-grévistes de quitter leur poste de travail afin de se cacher. Dans la même perspective, lorsque les responsables cégétistes distribuent des douzaines d'œufs aux grévistes, qui les lancent contre les cadres, s'agit-il d'incitation à la violence ou d'un instrument de sa canalisation (conflit Renault-Cléon, automne 1991) ? L'un des promoteurs de l'initiative l'évalue de la sorte : "Heureusement qu'on a une organisation syndicale sérieuse et qui cadre bien les affaires, parce que quand on parle d'œufs, ça peut prêter à sourire des œufs, mais à la limite fallait mieux que les gars ils aient des œufs dans les mains que des pignons. S'ils avaient pas eu de quoi, si on les alimente pas suffisamment en œufs, ça aurait été autre chose."²⁶

L'ambivalence est à son comble avec les "actions spectaculaires" ou "actions commando", telles que les nombreux "coups" des grévistes du *Parisien Libéré* en 1975-76 ou "l'affaire SKF" de juin 1985. A l'inverse des représentations de sens commun qui n'y voient que pure résurgence de la violence, on peut en effet les considérer comme des modes paradoxaux de régulation en ce qu'elles offrent aux valeurs constitutives de l'ethos ouvrier "une enceinte d'expression hautement policée et régulée où la force physique se déploie, parfois à grands renforts dramaturgiques, précisément pour ne pas se concrétiser"²⁷. Que de tels écarts de comportements puissent aujourd'hui se multiplier sans véritablement provoquer de graves incidents ni exposer à la répression témoignent de la profondeur du procès de civilisation plutôt qu'ils ne le contredisent²⁸. Mieux : le "travail" de codification de la violence accompli dans le cadre de ces actions renvoie aux modifications de l'économie pulsionnelle et affective décrites par Norbert Elias. Les enclaves concédées à l'expression violente sont, en effet, admissibles sous deux conditions :

1) Que l'exercice de la violence soit "dépersonnalisé", afin de donner le moins de prise possible aux "décharges affectives". Cela est rendu possible par l'obligation d'obéissance aux ordres des "chefs" et par le raffinement de la

25. Robert, interview du 23 juillet 1992, Cléon.

26. Jean-Pierre, interview du 23 juillet 1992, Cléon.

27. Sommier (I.), "Virilité et culture ouvrière : pour une lecture des actions spectaculaires de la C.G.T.", in : Braud (Ph.) (Dir.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 355.

28. Sur l'informalisation des conduites, voir Chartier (R.), "Comment penser l'autocontrainte?", in : *Communications*, n° 56, 1993, p. 41-42.

tactique qui détourne l'acteur d'une cible éventuelle, accaparé comme il l'est de mener à bien sa tâche²⁹ ;

2) Que le plaisir de l'action cède le pas au plaisir du spectacle ; d'où le souci de mise en scène et le déploiement d'effets dramaturgiques qui suffisent à donner la représentation recherchée sans qu'il soit besoin de passer à l'acte.

C) *Les deux faces du maintien de l'ordre*

Mais renouer avec la violence, c'est aussi s'exposer à la riposte du maintien de l'ordre, donc à une violence physique. Quoiqu'euphémisé, l'antagonisme ouvriers/forces de l'ordre tend à renaître avec les tensions sociales. Il peut aller de la résistance à l'organisation d'un "plan de combat" contre la police, comme le 24 février 1979 lors du conflit lorrain. Le recul des forces de l'ordre, encerclées par la population, sera salué quelques semaines plus tard comme "une grande victoire"³⁰. Effet d'hystérésis, la résistance physique aux forces de l'ordre est également une résistance contre la perspective de retour à l'ordre dans l'usine, normalisation que symbolise leur intervention.

Toutefois, "tenir tête" ou "faire front" à la police est plus, aujourd'hui, une ultime bravade du groupe au nom de sa dignité que l'expression d'une réelle animosité à son encontre. L'esprit ludique peut désormais s'afficher à la perspective d'affrontements avec la police. Ainsi les ouvriers du *Parisien Libéré* réfléchissent-ils aux moyens de contenir les forces de l'ordre, venus les évacuer d'une entreprise :

*"Des propositions fusent de partout : les jets d'eau, des kilos de poivre... «Oui, mais, lance un fort en gueule, on a des pots de peinture, servons-nous en.» Chacun imagine la scène, on rit, on approuve, on applaudit. La décision est prise : en cas d'attaque, les ouvriers du Parisien Libéré se défendront en versant des pots de peinture multicolore sur la tête des «flics»"*³¹.

La bagarre donne l'occasion de vivre et d'afficher la cohésion de la communauté ouvrière, en lui permettant de déployer ses valeurs (ressources physiques, solidarité dans le combat, courage, etc.). *"Une fois le calme revenu, remis de nos émotions, parce que ça émotionne, on a cassé une croûte, on a bu un bon coup et on a discuté"*, raconte ainsi un ouvrier de Lip au lendemain des affrontements qui l'opposèrent, avec d'autres, aux forces de l'ordre venues libérer les administrateurs séquestrés³². Là encore, on peut remarquer

29. Elias (N.), *La civilisation des mœurs*, (1969), Trad. Paris, Hachette, 1973, p. 338.

30. Le 7 mai exactement. Cf. Noirielle (G.), *Vivre et lutter à Longwy*, Paris, Maspero, 1980, p. 91.

31. Juin 1975 in : Dossier des travailleurs du Parisien Libéré *Le putsch d'Amaury*, Paris, Ed. sociales, 1976, p. 114.

32. Témoignage recueilli in : Piaget (Ch.), *Lip*, Paris, Stock, 1973, p. 53.

la fonction essentiellement expressive de la violence, mais aussi sa déréalisation : l'atmosphère festive qui l'accompagne est d'autant plus affirmée que la bagarre reste contenue dans des limites qui, sauf accident, la prémunissent de conséquences physiques graves.

Si les heurts entre manifestants salariés et gendarmes mobiles (ou C.R.S.) sont désormais rares, cela est dû en grande partie à l'encadrement en amont des cortèges, ainsi qu'à la collaboration existant entre ces "*spécialistes du maintien de l'ordre*"³³ que sont ensemble les forces de l'ordre et le service d'ordre syndical.

La manifestation des sidérurgistes de mars 1979 inaugure une nouvelle époque, celle de la normalisation de la manifestation de rue et de sa gestion commune, grâce à l'établissement de règles du jeu réciproques, par les "*spécialistes*". Débarrassée de sa charge émeutière, préoccupée des gênes qu'elle occasionne pour les tiers, soumise à un contrôle accru des impressions qu'elle produit, la manifestation de rue se pacifie et se routinise sous la responsabilité du syndicat. "*En tant que syndicat, nous offrons une garantie d'ordre*", estime un responsable. "*La police apprécie le sérieux avec lequel nous organisons les choses*", renchérit un autre. La manifestation de 1979 innova aussi dans l'entraide pratique apportée à la police par le service d'ordre cégétiste. La contribution syndicale au maintien de l'ordre s'accroît dans les années postérieures, jusqu'à ce que le service d'ordre de la C.G.T. puisse parfois se charger seul de la protection de bâtiments publics, y compris de commissariats (en juin 1990). La réciprocité est évidemment de mise ; les exemples sont nombreux de "*coups de main*" de la police pour "*régler*" des dissensions internes au cortège ou "*neutraliser*" des groupes inopportuns. L'existence du service d'ordre, presque indépendamment de son réel pouvoir coercitif, est en soi symptomatique de l'institutionnalisation des organisations : la sauvegarde de l'ordre interne tend à rejoindre progressivement la sauvegarde de l'ordre public, menacés l'un et l'autre par les "*éléments perturbateurs*".

Le "*progrès dans l'ordre*" impose donc une collaboration entre forces et service d'ordre qui n'a plus rien de "*contre-nature*". Les expériences critiques vécues en commun sont autant d'occasions de concrétisation et de consolidation du rapprochement, en ce qu'elles permettent d'éprouver la valeur et le "*sens moral*" de chacun. Responsables syndicaux et policiers entretiennent aujourd'hui des rapports humains qui obéissent à un certain code de conduite : respect, confiance et réciprocité des services rendus.

La capacité syndicale à *maintenir son ordre* et honorer la parole donnée a l'avantage d'augmenter son pouvoir de négociation, notamment dans l'organisation du maintien de l'ordre. Elle permet également de rendre possible une solution de compromis entre les exigences de l'ordre public et la dynamique

33. Expression d'un responsable cégétiste, membre régulier du service d'ordre depuis une quinzaine d'années, Denis. Interview du 23 mars 1990, Paris.

des conflits du travail difficiles. Grâce à elle, les responsables du service d'ordre peuvent négocier une entorse momentanée aux règles du jeu, concernant le parcours du défilé par exemple, et retarder l'intervention policière. Cette faculté d'accommodement conduit parfois à des cas de figure assez cocasses, où les forces de l'ordre sauvent la face à des responsables syndicaux aux yeux mêmes des grévistes. Ainsi l'intervention policière à Cléon, en novembre 1991, fut-elle soupçonnée par les représentants de Force Ouvrière d'avoir empêché l'organisation d'un vote, qu'ils réclamaient pour le jour même avec la CFDT, vote qui aurait peut-être désavoué la politique de la C.G.T. En fait, elle arrangeait "tout le monde", comme l'expliqua le secrétaire général de la fédération FO de la métallurgie, Michel Huc :

*"Pour une organisation syndicale, c'est toujours difficile de faire rentrer les gars sans rien obtenir. De la même manière, pour la direction d'une usine, il n'est jamais bon qu'une action se termine sur de l'aigreur. Les forces de l'ordre sont intervenues sans heurt, la C.G.T. a demandé à ses militants de ne pas s'opposer et il est évident que la réouverture des négociations hier matin était programmée."*³⁴

En poursuivant cette logique jusqu'à son terme, certains responsables des services d'ordre revendiquent l'organisation de fausses "opérations surprise", comme une occupation de locaux, avec la complicité d'officiers du maintien de l'ordre, ou bien reconnaissent qu'il leur est arrivé de solliciter et d'"arranger" une intervention policière pour y mettre fin. A leurs yeux, il n'y a rien là que de très normal puisque "tout le monde y trouve son compte" : les grévistes fiers de leur exploit et à l'honneur sauvegardé, le service d'ordre et les forces de l'ordre pour avoir maîtrisé au moindre coût les risques inhérents à ce genre de situation périlleuse.

La gestion en commun de l'ordre par les "spécialistes du maintien de l'ordre" permet donc un double contrôle social : en amont par le service d'ordre (violence symbolique), en aval, si le premier a échoué, par les forces de l'ordre (violence physique). La confusion entre les deux violences est à son comble dans leur connivence pour organiser de vraies-fausses violences. Les ouvriers s'y prêtant se retrouvent ainsi au cœur même de la violence symbolique, "cette violence dont on est à la fois le sujet et l'objet"³⁵.

34. Propos tenus dans *Libération* du 6 novembre 1991, p. 4.

35. Bourdieu (P.), *Réponses*, Seuil, 1992, p. 141.